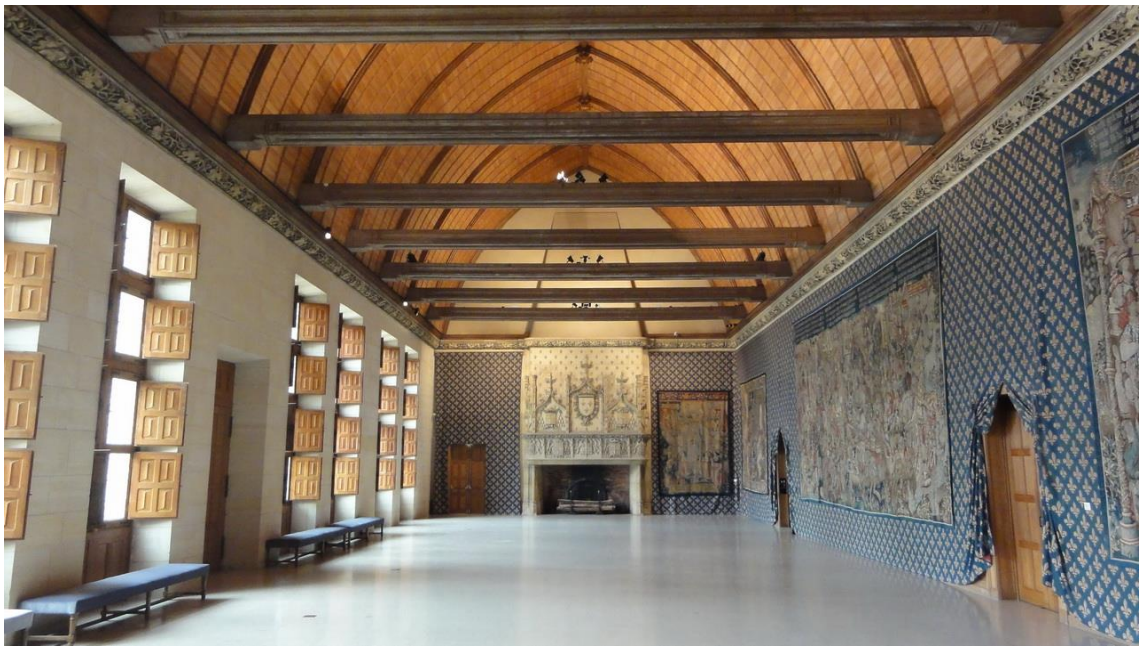
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

REIMS

PALAIS DU TAU



REHABILITATION DU PALAIS DU TAU

CCTP LOT 04A

MENUISERIES INTERIEURES - PARQUET

MARIE-SUZANNE DE PONTHAUD
ARCHITECTE DU PATRIMOINE
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

parica
L'INGÉNIERIE DES CONSTRUCTIONS ANCIENNES

21, rue du Laos – 75 015 PARIS
RCS PARIS B 379 796 691

01 48 51 79 65

www.parica.fr

Indice	Date	Révision
0	29/09/2023	Première édition

TABLE DES MATIERES

1 GENERALITES 5
1.1 OBJET 5
1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX 5
1.3 ETAT DES OUVRAGES EXISTANTS 5
1.4 PRESENTATION D'ECHANTILLONS 5
1.5 CONSISTANCE DES TRAVAUX 6
1.6 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS 6
1.7 BOIS ET MATÉRIAUX DÉRIVÉS 7
1.7.1 SIPO – MERANTI 7
1.7.2 SAPIN ET CHENE, QUALITE MENUISERIE. 7
1.7.3 CONTRE-PLAQUE 8
1.7.4 PANNEAUX AGGLOMERES 8
1.7.5 PORTES 8
1.8 CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX 9
1.8.1 QUALITÉ DES MATÉRIAUX 9
1.8.2 PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE 9
1.8.3 OUVRAGES METALLIQUES : 10
1.8.4 DIMENSIONS DES BOIS ET TOLÉRANCES 11
1.8.5 ASSEMBLAGES DES BOIS 11
1.9 DÉTAILS D'EXÉCUTION ET DE FINITION 11
1.10 TRAITEMENT DES BOIS 12
1.11 TRAVAUX DE PEINTURE 13
1.12 ORGANIGRAMME DES CLEFS 14
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 15
2.1 CURAGE DES PLACARDS 15
2.2 DEPOSE / REPOSE EN CONSERVATION DES LAMBRIS DE LA SALLE DU FESTIN 15
2.3 DEPOSE DES LAMBRIS EN SOUBASSEMENT DES MURS 15
2.4 DEPOSE DE VITRINE 16
2.5 DEPOSE DE BLOCS PORTES EXISTANT 16
2.6 REVISION DES BLOCS PORTES EXISTANTS CONSERVES 16
2.7 RETOURNEMENT DE BLOC PORTE 17
2.8 BLOCS PORTES INTERIEURS STANDARD 17
2.9 BLOCS PORTES A PANNEAUX MOULURES E30 19
2.10 BLOCS PORTES DAS SIMPLE ACTION A DOUBLE VANTAUX 20

2.11 BLOCS PORTES DAS VA ET VIENT A DOUBLE VANTAUX....20
2.12 BLOCS PORTES INTERIEURS ANTI-EFFRACTION DE CLASSE CR4....21
2.13 CHASSIS EI 60....22
2.14 VOLETS BOIS....22
2.15 PARQUET BOIS....23
2.15.1 REVISIONS DES PARQUETS EXISTANTS....23
2.15.2 DEPOSE / REPOSE PARTIELLE....23
2.15.3 FOURNITURE DE PARQUET NEUF EN COMPLEMENT....23
2.15.4 PROTECTION PROVISOIRE FINALE JUSQU'A LA RECEPTION DES TRAVAUX....24
2.16 DISPOSITIF DE DESENFUMAGE SUR LES MENUISERIES EXTERIEURES EXISTANTES....24
2.17 HABILLAGES MENUISES DES NOURRICES....25
2.18 BANDEAU MOULURE EN BOIS....25
2.19 MENUISERIES EXTERIEURES EN BOIS....26
2.20 ADAPTATION D'UNE MENUISERIE EXTERIEURE....26
2.21 ADAPTATION D'UNE FAUSSE FENETRE....26
2.22 BARDAGE BOIS....27

1 GENERALITES

1.1 OBJET

La présente notice a pour objet la description des travaux du lot 04A Menuiseries intérieures - Parquets dans le cadre de la phase 2 du réaménagement du musée.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux consistent :

- Au curage des placards
- A la dépose des boiseries
- A la dépose de vitrine
- A la dépose de blocs portes existant
- A la révision des blocs portes existants
- Au retournement de bloc porte
- A la fourniture et pose de blocs portes intérieurs standard
- A la fourniture et pose de blocs portes intérieurs neuf a panneaux bois 9
- A la fourniture et pose de blocs portes interieurs anti-effraction a panneaux bois 10
- A la pose de châssis EI 60 10
- A la fourniture et pose de volets bois
- A la fourniture de parquet bois
- A la révision des parquets existants
- A la fourniture et pose de parquet neuf
- A la mise en œuvre de protection provisoire
- A la mise en œuvre d'un dispositif de désenfumage sur les menuiseries extérieures

1.3 ETAT DES OUVRAGES EXISTANTS

L'Entrepreneur est tenu de venir constater, sur le site, l'état des ouvrages existants à restaurer par tous les moyens d'accès disponibles qu'il jugera nécessaires après accord préalable du Maître d'oeuvre. Pour les zones difficiles d'accès, voire inaccessibles selon les moyens disponibles, l'Entrepreneur devra préalablement à son offre mettre en oeuvre tous les moyens lui permettant d'apprécier l'état des structures.

Les hypothèses prises pour l'évaluation des travaux devront clairement apparaître dans la remise d'offre. Dans ces conditions, l'Entrepreneur ne pourra formuler aucune demande en réclamation pour travaux supplémentaires et imprévus.

L'entreprise devra joindre à son offre obligatoirement, un mémoire technique détaillé précisant :

- Les moyens prévus (hommes, matériels, ...).
- La méthodologie de travail.
- Les références des matériaux préconisés.
- Les dispositifs de sécurité prévus.
- Les installations de chantier proposées.

1.4 PRESENTATION D'ECHANTILLONS

Avant pose et exécution des travaux, le Maître d'oeuvre et le Maître d'Ouvrage peuvent se faire remettre des échantillons conformes aux éléments que l'entreprise projette d'utiliser.

1.5 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent les fournitures mises en oeuvre et prestations diverses imposées par les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU les concernant, partiellement rappelées et modifiées ou complétées comme suit :

- Les études d'exécution et de détail des ouvrages à soumettre au Maître d'Oeuvre avant toute mise en fabrication.
- La fourniture et pose des chevilles, douilles autoforeuses et autres systèmes de fixation non incorporés à la maçonnerie, ainsi que des taquets de calage.
- La fourniture et la pose des joints d'étanchéité entre les bâtis et les supports.
- La fourniture et la pose des quincailleries, y compris les huilages et graissages nécessaires.
- La fourniture et la pose des vitrages, y compris le mastic et les parecloses.
- Le réglage et l'ajustage des ouvrages aux jeux prescrits.
- Le traitement des bois et les dispositifs destinés à éviter les reprises d'humidité.
- Le traitement des métaux.
- Les couches de finition sur les métaux, dans les limites fixées au présent document.
- La protection provisoire des ouvrages livrés finis sur le chantier.

1.6 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

Les caractéristiques des matériaux, leur mise en oeuvre et leur contrôle devront être conformes aux règlements, normes, documents techniques unifiés, décrets, textes officiels, recommandations, avis techniques et agréments en vigueur au moment de l'exécution des travaux, et notamment :

Pour les menuiseries extérieures

Aux cahiers des charges D.T.U. :

- n° 36.1 Menuiserie en bois
- n°36.1/37.1 Choix des fenêtres en fonction de leur exposition
- n°39 Miroiterie et vitrerie
- Aux normes françaises :
- NFP 20.302 Caractéristiques des fenêtres
- NFP 20.325 Présentation des performances des fenêtres et portes-fenêtres
- NFP 20.401 Dimensions des châssis et croisées à la française
- NFP 23.101 Terminologie
- NFP 23.305 Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes en bois
- P 23.403 Composition des croisées
- NFP 23.415 Ferrage des châssis et croisées à la française
- NFP 23.416 Ferrage des châssis et impostes
- NFP 26.401 Pattes à scellement
- NFP 26.402 Équerres
- NFP 26.303 Crémones
- NFP 32.003 Glace non colorée - généralités
- P 78.101 Garniture d'étanchéité et produits annexes, vocabulaire
- NFP 78.302 Glace pour vitrage du bâtiment
- NFP 78.303 Verre feuilleté pour vitrage de bâtiment
- NFP 78.455 Vitrages isolants - Méthode de détermination du coefficient de rigidité KV et du coefficient
- d'aptitude à la déformation.
- Aux règles Th K 77, Th G 77 et NV 65/67.

- Aux règles de l'Art.
- Aux directives contenues dans les cahiers du C.S.T.B. n° 1127 (livraison 146 de janvier 1974) et n° 1243
- (livraison 149 de mai 1974).
- Aux recommandations contenues dans les documents TEC MAVER et St GOBAIN.

Pour les menuiseries intérieures

- NFA 91.450
- NFB 50.001 à 54.172
- NFP 01.005
- NFP 20.102 et P 20.301
- NFP 02.001 à P 02.013
- NFP 03.001
- NFP 23.302 à P 23.501
- NFP 24.401 - 24.403 (Ancienne Norme)
- NFP 26.101 à P 26.419
- NFX 40.500 à X 40.501
- Le D.T.U. n°36.1.

Les ouvrages devront également être conformes aux prescriptions particulières du fabricant dans le cas de produits non traditionnels.

Au cas où certains de ces textes seraient modifiés après passation de la commande et pendant la période d'exécution, l'Entrepreneur devra le signaler par écrit au Maître d'Oeuvre qui prendra la décision d'appliquer ou non la modification compte-tenu de ses conséquences sur le prix et sur le déroulement de l'exécution.

1.7 BOIS ET MATÉRIAUX DÉRIVÉS

1.7.1 Sipo – Méranti

Le Sipo, désigné également commercialement ASIE ou ACAJOU SIPO, sera de provenance des forêts denses africaines de la Côte d'Ivoire, du Nigéria, du Cameroun et du Congo.

Le Méranti ou DARK RED MERANTI sera de provenance de Malaisie.

Les éléments débités seront absolument nets d'aubier et de noeuds, de texture homogène, sans zone tendre ou dure et de degré d'humidité déterminé dans les conditions à la Norme B. 51.001.

Le séchage sera effectué conformément à l'article 2312 du Cahier n° 173 du C.S.T.B. mais en tenant compte des précautions inhérentes à la nature du bois de manière à n'altérer ni l'aspect ni les qualité de ce bois.

1.7.2 Sapin et chêne, qualité menuiserie.

La provenance des bois, lorsque le choix de l'essence le permettra, sera de préférence issue de forêts françaises.

Le bois devra être sain, exempt de coeur et d'aubier. Les noeuds peuvent être acceptés à condition d'être adhérents, sains et clairs, non groupés et en nombre limité (environ 1 par mètre).

1.7.3 Contre-plaqué

Il sera conforme à la terminologie de la norme B 50.004 et aux tolérances de la norme B 54.150 suivant l'usage auquel il est destiné.

Les panneaux destinés à être peints seront à deux faces OKOUME, classe DD de la norme B 53.504.

Les panneaux destinés à rester apparents seront à deux faces de parement (hêtre, Sappeli, etc, suivant définition des ouvrages) et conformes aux classements BA de la norme P 53.504, de qualité extérieure ou non, suivant la destination.

1.7.4 Panneaux agglomérés

Panneaux de particules tri-couches, réalisés à partir d'essences sélectionnées et agglomérées à l'aide de résines urée-formol, parements poncés.

Les panneaux répondront aux prescriptions des Normes Françaises B 54.050, 54.100 et 54.110.

Densité :

- Épaisseur 12mm : 610
- Épaisseur 16mm : 590
- Épaisseur 19mm : 580
- Épaisseur 22mm : 570
- Tolérance en épaisseur : +- 3/10

Tous les panneaux agglomérés devront obligatoirement être hydrofuges, résistants au feu, classement M1.

Panneaux stratifiés

Panneaux de revêtement à surface décorée constitués par la superposition de feuilles de papier de nature et d'aspect différents, ces feuilles sont spécialement traitées, imprégnées de résine synthétique thermodurcissable, épaisseur variable en fonction du nombre de couches de papier employées.

Les panneaux répondront aux prescriptions de la Norme Française T 54.001.

Panneaux lamifiés

Panneaux répondant à la norme NFT 54.001 et d'épaisseur 15/10mm.

Panneaux de particules mélamine

Panneaux obtenus par la stratification de papiers décoratifs imprégnés de résine mélamine sur les deux pans d'un panneau de particules de haute densité.

1.7.5 Portes

Les portes devront être conformes aux normes NFP 23.302 à 23.304 et devront obligatoirement porter le label du C.T.B.

L'attention de l'Entrepreneur est particulièrement attirée sur les qualités d'indéformabilité et de bonne tenue des placages qui sont nécessaires pour tenir compte des conditions climatiques qu'ils sont appelés à supporter pendant le transport, le stockage et la mise en oeuvre.

1.8 CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Dessins et repérage

L'Entrepreneur établira selon les nécessités les plans et détails d'exécution des ouvrages de menuiserie.

Il établira les plans ou nomenclatures quantitatives de repérage des ouvrages.

Présentation d'échantillons

Avant commande de fabrication, l'Entrepreneur présentera les échantillons nécessaires, montés sur panneaux.

1.8.1 QUALITÉ DES MATÉRIAUX

Bois dur

Le bois aura un degré d'hygrométrie compris entre 14 et 15%, il sera exempt de coeur et l'aubier (même dur) ne sera pas toléré, ni en parement, ni en contreparement. Le bois apparent ou à peindre comportera des faces de Classe A et des faces de classe B par assimilation à la norme NF B 53.501.

Quincaillerie

La quincaillerie utilisée sera porter le poinçon du Syndicat National des Fabricants de Quincaillerie (S.N.F.Q.).

1.8.2 PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE

Menuiserie

La réception des supports, la préparation et la pose des ouvrages, sont réalisées selon les prescriptions des DTU rappelés ci-avant et des avis techniques les concernant.

Avant toute opération de pose, l'Entrepreneur procède en accord avec le Maître d'Oeuvre, au contrôle des ouvrages déjà exécutés par les autres corps d'état.

Ce contrôle porte en particulier sur :

- La géométrie des ouvrages (dimensions, implantation, verticalité).
- Les repères de références (implantation, traits de niveau).
- La bonne tenue des supports sur lesquels les ouvrages du présent lot doivent se raccorder.

L'Entrepreneur doit la fixation et le scellement de ses ouvrages ainsi que les supports provisoires pour leur maintien en position, pendant la réalisation des ouvrages des autres corps d'état.

Les menuiseries seront efficacement protégées au cours de leur ajustement et durant les travaux des autres corps d'état.

Après le réglage, la pose et la fixation des menuiseries, l'Entrepreneur révisera tous ses ouvrages et s'assurera qu'ils sont fixés d'une façon parfaite, jusqu'à l'entier achèvement et la réception des travaux.

En fin de chantier, l'Entrepreneur procédera à la vérification des ouvrants, à leur équilibrage et si nécessaire au graissage des articulations.

Après la réception, l'Entrepreneur assurera l'entretien de ses ouvrages et devra, chaque fois qu'il y sera requis, donner les jeux et réglages qui seraient jugés nécessaires.

Au cas où pendant la période d'après vente, des défectuosités apparaîtraient et notamment le gauchissement des ouvrants, etc..., l'Entrepreneur devra remédier à ses frais aux inconvénients signalés.

1.8.3 Ouvrages métalliques :

Ferrages

Les ferrages et autres ouvrages métalliques seront livrés avec une couche d'impression, antirouille ou galvanisés (épaisseur de la galvanisation 60 microns).

Dans les cas d'ouvrages métalliques non galvanisés, que le peintre ne pourrait atteindre après leur pose, l'Entrepreneur de menuiserie devra sur ceux-ci l'exécution d'une couche supplémentaire de peinture.

Quincaillerie

Les articles de quincaillerie seront mis en place avec le plus grand soin, les entailles nécessaires à leur pose auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force des bois, elles auront les dimensions précises de la ferrure en largeur et en longueur et elles seront exécutées de telle sorte que les pièces affleurent exactement les bois.

Les vis seront toujours de force en rapport avec l'importance des objets qu'elles devront fixer et seront de finition en rapport avec l'ouvrage fixé (laiton poli, chromé oxydé, etc...).

Le vissage à la « Parisienne » est interdit.

Vitrerie

Les produits verriers seront posés au moyen de parecloses en bois dur après nettoyage des feuillures et calages au bain de mastic.

La pose des verres comprend les coupes de toutes natures, les fournitures et accessoires divers.

L'Entrepreneur devra s'assurer des mesures exactes des ensembles de vitrerie à mettre en oeuvre.

1.8.4 DIMENSIONS DES BOIS ET TOLÉRANCES

Les sections, éventuellement indiquées au chapitre « Description des ouvrages », sont des dimensions minimum qu'il appartiendrait à l'entreprise d'augmenter, sans majoration de son prix, si elle les juge insuffisantes pour assurer la bonne tenue de ses ouvrages.

Les épaisseurs des bois sont les épaisseurs finies.

Le jeu des menuiseries ne doit pas être supérieur à 3mm avant peinture et à 2mm pour les ouvrages restant apparents, le bois étant stabilisé à l'humidité requise pour la réception, sauf pour les ouvrages dont l'étanchéité est prévue par des joints souples pour lesquels les jeux peuvent être supérieurs à ceux prescrits ci-dessus.

Les jeux des menuiseries sont définis à l'article 5.82 du DTU n° 36.1.

L'Entrepreneur du présent lot doit, jusqu'à la réception, tous les jeux sur ses ouvrages ainsi que les travaux de dépose et repose en découlant.

1.8.5 ASSEMBLAGES DES BOIS

Les assemblages ne doivent laisser aucun vide nuisible à la solidité ou à l'étanchéité de l'ouvrage.

Les assemblages collés et joints embrevés doivent être exécutés conformément à l'article 4.12 du DTU 36.1.

Les assemblages à tenons et mortaises sont parfaitement ajustés et maintenus à l'aide de chevilles de bois dur et sec.

Les assemblages collés doivent satisfaire aux conditions suivantes :

Les joints conservent une bonne tenue dans le temps, aucun décollement ne doit se produire à la suite de variations dimensionnelles des bois ou par le retrait ou le fendillement de la colle elle-même.

Les colles employées doivent être insensibles aux actions de l'humidité et des attaques de moisissures ou champignons.

Les bois sont parfaitement séchés avant collage et les surfaces à coller parfaitement propres.

Les assemblages à rainure et languette sont de droit fil et les éléments embrevés d'une parfaite exécution.

Lorsque les assemblages nécessitent l'emploi de fausses languettes, celles-ci sont en feuillu dur.

1.9 DÉTAILS D'EXÉCUTION ET DE FINITION

Dans le cas où les ouvrages sont en plusieurs parties dans leur longueur, les bois aboutés doivent présenter une rigidité et une durabilité équivalentes à celles des bois d'un seul tenant.

Tous les bois de menuiseries, qu'ils soient destinés à être peints ou à rester apparents, seront livrés parfaitement rabotés et poncés.

Tous les bois vus doivent être sans épaufrure, ni flache.

Sur les parements vus, les têtes de pointes tête d'homme doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1 mm.

Sur les bois apparents, les traces de pointes sont bouchées de manière à les rendre invisibles.

Dans les raccordements de moulures, les contre-profils ne sont pas admis.

La dissimulation des défauts et assemblages par mastic n'est pas autorisée (bouchant de même essence en respectant le sens du fil du bois, introduits à fond et collés à force).

1.10 TRAITEMENT DES BOIS

Les bois entrant dans la composition des ouvrages recevront un traitement préventif insecticide, fongicide et anticryptogamique de marque agréée par le Centre Technique du Bois (C.T.B.).

La nature des produits employés et leur mode d'application seront déterminés en fonction de la nature des bois et des conditions climatiques locales. L'application se fera au trempé, sauf cas particuliers qui ne permettraient pas ce procédé.

PROTECTION DES BOIS

En plus du traitement des bois défini à l'article ci-avant et conformément au DTU, les bois doivent être protégés contre les reprises d'humidité par l'Entrepreneur du présent lot.

La nature de cette protection doit être compatible avec les produits de traitement et ceux prévus en finition.

PROTOTYPES

Pour les ouvrages de série, le Maître d'Oeuvre peut exiger de l'entreprise la réalisation d'un prototype.

Dans ce cas, la mise en fabrication n'intervient qu'après acceptation du prototype par le Maître d'Oeuvre.

PERFORMANCES

Les menuiseries extérieures devront répondre au classement suivant correspondant à leur localisation et leur exposition :

Perméabilité à l'air : A2

Perméabilité à l'eau : E2

Perméabilité au vent : V2.

PROTECTION DES OUVRAGES EXÉCUTÉS

L'Entrepreneur doit la protection de ses ouvrages pendant l'exécution des travaux et jusqu'à la réception de l'opération.

Les protections mises en place ne doivent pas gêner l'exécution des travaux des autres corps d'état.

En fin de travaux, il doit l'enlèvement de toutes les protections provisoires, le nettoyage de ses ouvrages ainsi que les remises en état éventuellement nécessaires.

STOCKAGE DES OUVRAGES

Tous les ouvrages doivent être stockés dans des conditions n'affectant pas leur tenue ultérieure. Tous les frais en découlant sont à la charge du présent lot.

CONTRÔLES ET ESSAIS

L'Entrepreneur aura l'obligation de fournir en cours de travaux et à la demande du Maître d'Oeuvre, tous les échantillons ou pièces afin de les soumettre aux essais et contrôles de laboratoire.

Toutes les pièces ou ensembles jugés défectueux seront immédiatement déposés et remplacés, la charge financière de ces travaux incombera au présent lot.

OBSERVATIONS

Le C.C.T.P. a pour objet de renseigner au maximum l'Entrepreneur sur la nature des ouvrages à exécuter, leur importance et leur implantation.

L'Entrepreneur devra réaliser sans exception tous les travaux nécessaires au parfait achèvement de ses travaux.

PRÉSENTATION DES OFFRES

Les Entrepreneurs devront obligatoirement répondre sur le bordereau quantitatif fourni au dossier d'Appel d'Offres.

Elles mentionneront en fin de bordereau les ouvrages complémentaires qu'elles jugeraient bien d'exécuter, en fonction de leur spécialité et habitude.

1.11 TRAVAUX DE PEINTURE

Règles techniques

L'Entrepreneur est censé connaître et respecter les normes, spécifications techniques et documents techniques unifiés en vigueur, relatifs aux travaux de l'espèce.

Les travaux devront être conformes aux prescriptions techniques et normes en vigueur et plus particulièrement :

DTU 59.1 : Peinture

NFP 74-201-1 et 2 : Travaux de peinture des bâtiments.

Qualité des produits

Les peintures et produits utilisés par l'Entrepreneur devront provenir des meilleures marques françaises ou européennes notoirement connues.

Le choix des marques des peintures et produits utilisés par l'Entrepreneur lui incombe et relève de sa responsabilité. Toutefois, aucun produit, quelle que soit sa destination, ne sera mis en oeuvre avant d'avoir été soumis à l'agrément du Maître d'oeuvre.

Les produits seront livrés sur le chantier dans leur conditionnement d'origine, étiquetés par les fabricants.

Ils seront entreposés dans un local fermant à clé. Les produits de fabrication artisanale ou ceux composés à pied d'oeuvre sont formellement proscrits. Pendant la durée des travaux, les produits doivent être stockés à l'abri des intempéries et du soleil. La température de stockage doit être comprise entre 50C et 300C.

Le Maître d'oeuvre se réserve le droit, quel que soit le degré d'avancement des travaux, de faire vérifier, par l'organisme de son choix et aux frais de l'Entrepreneur, la qualité des produits employés par analyse chimique sur des échantillons prélevés et par contrôles sur des ouvrages exécutés.

L'Entrepreneur fournira dans sa notice technique les références AFNOR, agréments et documentations techniques des produits préconisés.

Compatibilité des produits

Il appartient à l'Entrepreneur de se renseigner auprès des fabricants pour s'assurer que les produits employés successivement dans la constitution d'un ouvrage ne présentent pas d'incompatibilité entre eux, ni avec les peintures existantes.

Application d'essais

L'Entrepreneur effectuera toutes les applications d'essais qui seront nécessaires pour déterminer les qualités d'application et pour mettre au point les qualités d'application correspondantes.

GARANTIE DES TRAVAUX

Les garanties légales : parfait achèvement (1 an), biennale (2 ans) et décennale (10 ans).

1.12 ORGANIGRAMME DES CLEFS

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge la réalisation d'un organigramme des clefs pour l'ensemble des serrures du projet et comprendra :

Réalisation d'un organigramme a combinaisons multiples avec fourniture de passes partiels et généraux.

Toutes les portes extérieures et intérieures seront équipées de serrures et devront donc faire l'objet d'un plan de combinaison conforme à la demande du Maître d'Ouvrage.

En temps voulu l'entrepreneur du présent lot devra préciser aux autres entreprises les références des canons à commander.

Chaque porte aura une combinaison spécifique. Toutes les serrures seront remises avec leurs clés propres en 3 exemplaires,

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 CURAGE DES PLACARDS

Curage des placards existants

Evacuation en centre de tri

Localisation :

- Aile Sud
 - Local S(MEZ)02

2.2 DEPOSE / REPOSE EN CONSERVATION DES LAMBRIS DE LA SALLE DU FESTIN

Dépose en conservation des lambris menuisés en périphérie de la salle du festin, prestation comprenant :

- Dépose de lambris par panneaux avec calepinage des éléments, démontage des cadres et des panneaux.
- Stockage des éléments en atelier ou sur site suivant la place disponible
- Après réalisation des travaux de sol et plancher chauffant
- Réapprovisionnement des panneaux sur le site
- Réassemblage et rechevillage de l'ensemble, remplacement des parties hors service.
- Restitution des parties disparues.
- Greffes de bois neufs sur parties conservées altérées.
- Repose des éléments et ajustements, fixation des panneaux par pattes à sceller, après traitement des parements maçonnés par le titulaire du lot n° 1.
- Repose avec un calage de 2 cm environ pour mise à niveau de la tenture acoustique
- Traitement insecticide et fongicide sur la face arrière.
- Décapage et mise en cire (3 couches) des éléments.

Localisation :

- Aile Chapelle Palatine
 - Local P(R+1)05 : partiellement pour passage des réseaux
- Aile Du Tau
 - Local T(R+1)01 : En totalité

2.3 DEPOSE DES LAMBRIS EN SOUBASSEMENT DES MURS

Dépose sans conservations des lambris menuisés en soubassement des murs y compris ossatures bois.

Evacuation en centre de tri

Localisation :

- Aile Robert de Cotte
 - Local C(R+1)01
 - Local C(R+1)02

2.4 DEPOSE DE VITRINE

Dépose sans conservation de la vitrine existante

Evacuation en centre de tri.

Localisation :

- Aile Robert de Cotte
 - Local C(RDC)02

2.5 DEPOSE DE BLOCS PORTES EXISTANT

Dépose sans conservation des blocs portes existant non conservés compris descellement des bâtis et dépose des chambranle et contrechambranle.

Evacuation en centre de tri.

Localisation : Suivant tableau d'intervention sur les portes intérieures

- **Aile Sud**
 - Si.-010a
 - Si.-013a
 - Si.-015a
 - Si.-015b
 - Si.012a
 - Si.019b
 - Si.020a
 - Si.020d
 - Si.022a

- **Aile du Tau**
 - Ti.01c

- **Aile Robert de Cotte**
 - Ci.004a
 - Ci.004b
 - Ci.004c
 - Ci.006a
 - Ci.102a
 - Ci.103c
 - Ci.103d
 - Ci.203a

2.6 REVISION DES BLOCS PORTES EXISTANTS CONSERVES

La prestation comprend :

- La dépose du vantail pour transport et stockage en atelier
- Le remplacement des béquilles existantes par des béquilles au choix de l'Architecte
- La mise en œuvre de gâche électrique en complément de la mise en œuvre d'un contrôle d'accès par le lot Electricité
- Transport retour et pose des vantaux
- Remise en jeux de l'ensemble
- Le traitement et la finition du bloc porte seront réalisés par le lot peinture

Localisation : Suivant tableau d'intervention sur les portes intérieures

- **Aile Sud**
 - S(RDC)19
 - Si.019a
 - Si.019b compris remplacement du vitrage existant par un vitrage PF1/2 h

- **Aile Robert de Cotte**
 - Escalier Robert de cotte
 - Ci.102b compris béquille avec contrôle d'accès

- **Aile Chapelle Palatine**
 - Pi.002a
 - Pi.104a
 - Pi.106a
 - Pi.106b

2.7 RETOURNEMENT DE BLOC PORTE

La prestation comprend :

- La dépose en conservation des vantaux y compris descellement du bâti
- Le transport aller en atelier pour stockage en atelier
- L'adaptation des vantaux suivant la nouvelle configuration
- Le retour sur site
- La repose du bloc porte
- Compris les réglages du bloc porte
- Compris toutes sujétions de conservation des existants proche, la reprise éventuelle des tableaux et feuillures

Localisation :

- **Aile Sud**
 - Salle S(RDC)19
 - Si.019b compris équipement DAS

- **Aile du Tau**
 - Porte extérieure T.105

2.8 BLOCS PORTES INTERIEURS STANDARD

Fourniture et pose de bloc porte à simple ou double vantaux EI30 / EI60 dimension suivant détails Architecte composés des éléments suivants :

- Huisserie :
 - Huisserie en bois dur européen à peindre
 - Talon bas en pied des huisseries pour une finition parfaite avec les relevés en plinthe des sols.
 - Joint thermo-gonflant serti en fond de feuillure assurant le degré Coupe-Feu demandé

- Joint type "Isophonique" sertie en feuillure assurant l'étanchéité à l'air et aux bruits
- Protection provisoire de arêtes.
- Habillage par chants plats en Sapin du Nord 6 x 40 mm aux 2 faces.
- Pattes à scellement, équerres de fixation scellés en pieds, etc...
- Traverse d'écartement démontable en pied.
- Tous accessoires de pose.

- Vantail
 - Constitué d'un cadre à recouvrement en bois rouge à peindre
 - Âme pleine en panneaux de particules agglomérés de 40mm
 - Finition sur les 2 parements par panneaux de fibres de bois lisse, prépeint.

- Quincailleries / Ferrage

 - 4 Paumelles à bout rond.
 - Serrure à mortaiser 1 point - Pêne dormant 1/2 tour (entièrement bichromatée).
 - Cylindre profil européen NF à clé plate, fonctionnant sur organigramme - cylindre double à bouton moleté face intérieure, haute sûreté.
 - Béquillage double sur rosace, rosaces assorties au béquillage précédemment avec perforations pour serrure à cylindre.
 - Ensemble béquilles + rosaces en inox brossé type A602 de chez WURTH
 - Béquille avec contrôle d'accès de type Aperio C100 de chez Assa Abloy ou techniquement équivalent
 - Sélecteur de fermeture pour bloc porte à vantail égaux
 - Crémone pompier basculante 2 points sur le vantail semi fixe
 - Butoir de porte assorti.
 - Signalétique de porte.

Nota :
- Le classement Coupe-Feu ou Pare-Flammes des portes sera attesté au travers de Procès-Verbaux d'essai.
- Les Procés-Verbaux de classement et de résistance au Feu seront exigés et seront à transmettre au Bureau de Contrôle pour avis.

Localisation : Suivant tableau d'intervention sur les portes intérieures

- **Aile SUD**
 - Si.-010a dimension 1,05×2,10 m compris béquille avec contrôle d'accès
 - Si.-013a dimension 0.90×2,16 m compris béquille avec contrôle d'accès
 - Si.-015c dimension 0,90×2,10 m compris béquille avec contrôle d'accès
 - Si.-016a dimension 0,90×2,10 m compris béquille avec contrôle d'accès

- **Aile Robert de Cotte**
 - Ci.007a dimension 1,02×2,15 m compris béquille avec contrôle d'accès
 - Ci.007b dimension 0.92×2,00 m compris béquille avec contrôle d'accès

- **Aile de la Chapelle Palatine**
 - Pi.002a dimension 0,90×2,30 m compris béquille avec contrôle d'accès
 - Pi.002b dimension 0.90×2,10 m compris béquille avec contrôle d'accès

2.9 BLOCS PORTES A PANNEAUX MOULURES E30

Fourniture et pose de blocs porte E/EI 30 / 60 à un ou deux vantaux à parement mouluré composés des éléments suivants :

- Huisserie en bois dur européen (hêtre) de section minimum 118×76 mm (traverse) et 58 (montants).
- Joints intumescents posés en usine
- 2 vantaux égaux à âmes pleines épaisseur 56 compris habillage en panneaux massifs mouluré, essence chêne, collé en usine suivant détail Architecte. Les moulurations rapportées seront identiques à celles existantes. Traitement de finition à la charge du lot peinture.
- Ferme porte à glissière encastré type GSR 96 de chez Dormakaba ou techniquement équivalent
- Ensemble béquilles + rosaces en inox brossé type LOTUS de chez OLIVARI ou techniquement équivalent
- Béquille avec contrôle d'accès de type Aperio C100 de chez Assa Abloy ou techniquement équivalent
- Imposte en bois massif épaisseur 60 mm minimum avec parements moulurés aux deux faces
- Chambranle mouluré dito existant
- Butoir de porte au droit de chaque vantail

Localisation : Suivant tableau d'intervention sur les portes intérieures

- **Aile SUD**
 - Si.005a dimension 0,72×2,13 m
 - Si.007a dimension 0,72×2,13 m
 - Si.009a dimension 1,05×2,35 m
 - Si.010a dimension 1,05×2,00 m compris béquille avec contrôle d'accès
 - Si.010b dimension 0,85×2,05 m
 - Si.015a dimension 1,05×2,00 m compris béquille avec contrôle d'accès
 - Si.017a dimension 0,90×2,15 m
 - Si.023a dimension 0,95×2,07 m
 - Si.110b dimension 0,85×2,20 m

- **Aile du Tau**
 - Ti.001a dimension 1,51×2,29 m
 - Ti.001b dimension 1,58×3,11 m
 - Ti.101a dimension 1,40×2,57 m
 - Ti.005a dimension 0,71×1,82 m

- **Aile de la Chapelle Palatine**
 - Pi.002a dimension 0,90×2,30 m

- **Aile Robert de Cotte**
 - Ci.001a dimension 1,01×2,00 m compris béquille avec contrôle d'accès
 - Ci.001b dimension 1,50×2,53 m compris béquille avec contrôle d'accès
 - Ci.003a dimension 1,05×1,95 m compris béquille avec contrôle d'accès
 - Ci.004c dimension 0,90×1,82 m compris béquille avec contrôle d'accès
 - Ci.102c dimension 1,55×2,77 m compris béquille avec contrôle d'accès

- Ci.102d dimension 1,59×2,80 m compris béquille avec contrôle d'accès
- Ci.105a dimension 1,60×2,77 m compris béquille avec contrôle d'accès
- Ci.108a dimension 0,84×2,40 m compris béquille avec contrôle d'accès

2.10 BLOCS PORTES DAS SIMPLE ACTION A DOUBLE VANTAUX

Fourniture et pose de blocs portes DAS simple action à 2 vantaux égaux E30 comprenant :

- Huisserie en bois dur européen (hêtre) de section minimum 118×76 mm (traverse) et 58 (montants).
- Joints intumescents posés en usine
- 2 vantaux égaux à âmes pleines épaisseur 56 compris habillage en panneaux massifs mouluré, essence chêne, collé en usine suivant détail Architecte. Mouluration rapportée à l'identique de l'existant. Traitement de finition à la charge du lot peinture.
- Ferrage sur pivots linteaux encastrés dans la traverse de l'huisserie
- Crapaudine à poser au sol
- Asservissement par DAS ouvert avec un arrêt hydraulique (24 ou 48 volts à rupture) de type GSR 96 EMF de chez DORMAKABA ou techniquement équivalent.
- Ouverture à 90° pour pour avoir le passage maximum
- Plaque de signalisation à poser « porte coupe-feu, ne pas mettre d'obstacle à la fermeture »
- Butoirs de porte au droit de chaque vantail
- Blocs portes conforment à la NF S61 937 – 2, NF EN 1154 et 1155 justifié par PV. Les essais sont à la charge exclusive du présent lot.
- Le raccordement électrique des portes asservies à la détection incendie reste à la charge du présent sur une alimentation fournie par l'électricien.
- Chambranle mouluré dito existant

Localisation : Suivant tableau d'intervention sur les portes intérieures

- **Aile SUD**
 - Si.027a dimension 1,95×3,20 m
 - Si.113b dimension 1,60×3,27 m

- **Aile du Tau**
 - Ti.002a dimension 1,61×2,79 m
 - Ti.101b dimension 1,54×2,75 m
 - Ti.101d dimension 1,54×1,75 m

- **Aile Robert de Cotte**
 - Ci.004a dimension 1,97×3,21 m
 - Ci.004b dimension 1,95×3,22 m
 - Ci.103a dimension 1,60×2,81 m
 - Ci.103b dimension 1,60×2,79 m

2.11 BLOCS PORTES DAS VA ET VIENT A DOUBLE VANTAUX

Fourniture et pose de blocs portes DAS va et vient à 2 vantaux égaux double action E30 comprenant :

- Huisserie en bois dur européen (hêtre) de section minimum 118×76 mm (traverse) et 58 (montants).
- Joints intumescents posés en usine
- 2 vantaux égaux à âmes pleines épaisseur 56 compris habillage en panneaux massifs mouluré, essence chêne, collé en usine suivant détail Architecte. Mouluration rapportée à l'identique de l'existant. Traitement de finition à la charge du lot peinture.
- Ferrage sur pivots linteaux encastrés dans la traverse de l'huisserie
- Crapaudine à poser au sol
- Asservissement par DAS ouvert avec un arrêt hydraulique (24 ou 48 volts à rupture) de type RTS 80 EMB de chez DORMAKABA ou techniquement équivalent.
- Ouverture à 90° pour avoir le passage maximum
- Plaque de signalisation à poser « porte coupe-feu, ne pas mettre d'obstacle à la fermeture »
- Butoirs de porte au droit de chaque vantail
- Chambranle mouluré dito existant

Localisation : Suivant tableau d'intervention sur les portes intérieures

- **Aile SUD**
 - Si.110a dimension totale 1,50×3,28 m
 - Si.113a dimension totale 1,50×3,28 m

2.12 BLOCS PORTES INTERIEURS ANTI-EFFRACTION DE CLASSE CR4

Bloc-porte métallique anti-effraction, double vantaux, de type BLOCUS 4 de chez DOORTAL ou équivalent, constitué de :

- Vantail épaisseur 80 mm, constitué de deux tôles d'épaisseur 20/10° en acier, assemblées par points de soudure invisibles. Renforts intérieurs en acier. Isolation interne par laine minérale et tous matériaux nécessaires au degré feu, selon les PV du fabricant. Joint d'étanchéité sur les quatre côtés du vantail selon le PV du fabricant.
- Ferrage par 3 paumelles à en acier zingué, avec roulements à billes inox, classe 14 selon la norme EN 1935.
- Implantation de 3 pions anti-dégondage sur le chant du vantail, de diamètre 14 mm et de longueur 18 mm minimum
- Bâti en tube métallique de section 30 x 80 mm, avec gorge pour recevoir un joint périphérique en caoutchouc. Jeu maximal entre le bâti et le gros-oeuvre de 5 mm maximum, à étancher soigneusement par joint silicone inintérrompu sur les 4 côtés, à l'intérieur et à l'extérieur. Fixation du bâti par vissage en tableau, sans feuillure, selon le PV du fabricant.
- Au sol, barre de seuil pour étanchéité acoustique de hauteur maximale 12 mm conforme aux normes d'accessibilité des lieux publics.
- Tous les éléments métalliques de l'ouvrage devront être protégés contre la corrosion, y compris en cas d'intempéries. La tôle et les profilés seront en acier galvanisé (épaisseur de zinc 275 g/m² minimum) recouvert par thermolaquage poudre cuite au four, teinte RAL au choix de l'architecte. L'ensemble devra justifier d'un classement C5 (ambiance marine) durabilité haute (supérieure à 15 ans) selon la norme ISO 12944.
- Equipements :
 - Serrure 3 points modèle Abloy KEL 166 à sortie libre
 - Béquille intérieure et poignée palière extérieure sur plaque blindée massive avec protecteur de cylindre ensemble agréé par le CNPP
 - Cylindre européen de chantier (à remplacer par un cylindre de sûreté définitif, sur l'organigramme du maitre d'ouvrage)
 - Crémone encastrée à poignée rotative sur vantail semi-fixe - argent

 - Ferme-porte à bras glissière, anti-vandalisme, force adaptée au poids du vantail
 - Contact en feuillure à prévoir. Raccordement au lot électricité
 - Butoirs de porte au droit de chaque vantail
- Le bloc-porte devra justifier d'un classement de résistance anti effraction 10 minutes de niveau 4 selon les normes EN 1627, 1628 et 1630, soit un temps total d'essai maximum de 30 minutes, par présentation d'un procès-verbal émanant du CNPP.
- Le bloc-porte devra justifier d'un classement de résistance au feu de type EI² 30 minutes recto/verso par présentation d'un avis de chantier émanant d'un laboratoire officiel.
- Pour le bloc porte Ci.102a système d'asservissement DAS à mettre en œuvre de type GSR 96 EMF ou techniquement équivalent.
- Chambranle mouluré dito existant

Nota : Un avis de chantier devra être réalisé pour la pose d'habillage spécifique sur les portes coupe-feu et classement IE30 sur bloc porte BLOCUS 4 de dimensions spécifiques.

Localisation : Suivant tableau d'intervention sur les portes intérieures

- **Aile du Tau**
 - Salle T(R+1)01
 - Ti.101c dimension 1,54×2,77 m

- **Aile de Cotte**
 - Ci.101a dimension 1,20×2,20 m
 - Ci.101b dimension 1,20×2,20 m
 - Ci.102a dimension 1,59×2,78 m

2.13 CHASSIS EI 60

Fourniture et pose de châssis en bois EI60 composés des éléments suivants :

- Un cadre en bois européen à peindre
- Un simple vitrage feuilleté type 44.2 possédant une protection au feu EI 60
- Dimension suivant détails Architecte

Localisation :

- **Aile SUD**
 - Salle S(RDC)27
 - Salle S(R+1)14

2.14 VOLETS BOIS

Fourniture et pose de volets intérieurs neufs à panneaux, comprenant :

- Les relevés dans la baie et sur les menuiseries neuves auxquelles les volets sont intimement liés.
- L'établissement de plans pour validation préalable par l'architecte. Les volets neufs seront identiques aux volets existants présents dans le Palais
- La fabrication en atelier de volets en chêne à panneaux pouvant répondre aux caractéristiques suivantes : volets cintrés ou droits dans le plan.
- Les volets seront identiques en tous points aux volets existants.

- Les quincailleries (paumelles et systèmes de fermeture) seront identiques aux existantes et devront être compatibles avec les quincailleries présentes sur les menuiseries,
- Mise en œuvre d'un joint élastomère en périmétrie du volet afin d'assurer une parfaite obscurité en position fermée.
- L'application d'une couche d'impression suivant la finition.

Localisation : Suivant tableau d'intervention sur les portes intérieures

- **Aile Sud**
 - Salle S(R+1)08 Au droit des menuiseries S.116 / S.117 / S.118 / S.119 / S.120 / S.216 / S.217 / S.218 / S.219 et S.220
 - Salle S(R+1)09 au droit des menuiseries S.114 / S.115 / S.133 / S.214 et S.215
 - Salle S(R+1)10 au droit des menuiseries S.134 / S.135 / S.211 / S.212 et S.213
 - Salle S(R+1)12 au droit des menuiseries S.108 / S.109 / S.110
 - Salle S(R+1)14 au droit des menuiseries S.101 / S.102 / S.103 / S.149 / S.150 / S.151 / S.152 / S.153 / S.201 / S.202 / S.203 / S.250 / S.251 / S.252

- **Aile Robert de Cotte (R+2 / R+3)**
 - Au droit des menuiseries C.213 / C.214 / C.215 / C.216 / C.217 / C.219 / C.220

2.15 PARQUET BOIS

2.15.1 Révisions des parquets existants

Révision et remplacement en recherche des lames de parquets existants.

Localisation :

- **Aile Robert de Cotte**
 - Salle C(R+1) 01

- **Aile de la chapelle Palatine**
 - Salle P(R+1) 04
 - Salle P(R+1) 06

2.15.2 Dépose / repose partielle

La prestation comprend :

- La dépose en conservation des lames de parquets
- La repose après réalisation des travaux compris révisions et adaptations

Localisation :

- Au droit des zones impactées par le passage des réseaux techniques et des boitiers de sols

2.15.3 Fourniture de parquet neuf en complément

Fourniture et pose de parquet neuf, comprenant :

- Parquet en chêne massif posé sur lambourde constitué de lame identique à l'existant type Versailles.

- Traitement de finition :
 - Affleurement, ponçage fin et soigné, général et progressif sur l'ensemble des parquets, en plusieurs passages dont chacun sera soumis à des essais préalables pour approbation du Maître d'œuvre, jusqu'à l'obtention du résultat souhaité. Aspiration simultanées des poussières pour éviter leur propagation dans les locaux
 - Finition cirée, à proposer à l'agrément du Maître d'œuvre avant exécution. Réalisé après ponçage et nettoyage soignée.
 - Nombre de couches à définir en cours de chantier, jusqu'à l'obtention du résultat.
 - Travaux de finitions à exécuter sur parquets neufs et existants de tous types et de toutes essences.

Localisation :

- Au droit des zones masquées par les vitrines et au droit du mur anti effraction créé
- **Aile Robert de Cotte**
 - Salle C(R+1) 01

- En complément en périmétrie de la salle
- **Aile de la chapelle Palatine**
 - Salle P(R+1) 04
 - Salle P(R+1) 06

2.15.4 Protection provisoire finale jusqu'à la réception des travaux

Après les travaux de restauration, protection finale en attente de réception par le Maitre d'œuvre, par panneaux d'agglomérés M1 en pose jointive de 10 mm d'épaisseur avec interposition d'un feutre géotextile ignifugé recouvert d'un film PVC M1

Localisation :

- **Aile Robert de Cotte**
 - Salle C(R+1) 01

- **Aile de la chapelle Palatine**
 - Salle P(R+1) 04
 - Salle P(R+1) 06

2.16 DISPOSITIF DE DESENFUMAGE SUR LES MENUISERIES EXTERIEURES EXISTANTES

Fourniture et pose d'un dispositif de désenfumage permettant l'ouverture des impostes des menuiseries extérieures lors du déclenchement de l'alarme incendie.

Ce dispositif sera de type boitier à chaine avec alimentation électrique

Ce dispositif sera fixé en applique sur une traverse de la menuiserie.

Le boitier de réarmement sera positionné dans la zone au droit de la menuiserie.

Raccordement à la centrale SSI à la charge du lot Electricité.

Localisation : Suivant tableau d'intervention sur les portes intérieures

- **Aile Sud**
 - S(R+1)08
 - Menuiseries S.216 / S.217 / S.218 / S.219 / S.220
 - S(R+1)10
 - Menuiseries S.211 / S.213
 - S(R+1)14
 - Menuiseries S.203 / S.252

- **Aile du Tau**
 - Salle T(R-1)01
 - Menuiseries T.-01 / T.-02 / T.-03 / T.-04 / T.-05
 - Salle T(R+1)01
 - Menuiseries T101 / T102 / T104 / T106 / T108 / T109

- **Aile Robert de Cotte**
 - Escalier Robert de Cotte
 - Menuiserie C.203
 - R+2 / R+3
 - Menuiseries C.306 / C.307

2.17 HABILLAGES MENUISES DES NOURRICES

Fourniture et pose d'habillages menuisés servant de cache nourrice du plancher chauffant, prestations comprenant :

- Une ossature réalisés par tasseaux bois fixé aux murs
- Un habillage en chêne massif mouluré comprenant une façade et un retour formant tablette
- Décors moulurés dito les lambris existant
- Poignée de tirage en laiton. Mod7le au choix de l'Architecte.
- Mise en cire de l'ensemble à la charge du lot peinture

Localisation : Suivants détails Architecte

- **Aile Du Tau**
 - T(R+1)001
 - 4 habillages

2.18 BANDEAU MOULURE EN BOIS

Fourniture et pose d'un bandeau mouluré en bois d'essence chêne compris fixations invisibles.

Profil de la moulure au choix de l'architecte.

Localisation : Suivant détails Architecte

- **Aile Du Tau**
 - Salle du festin

2.19 MENUISERIES EXTERIEURES EN BOIS

Fourniture et pose d'une Menuiseries extérieures cintrée en bois essence chêne composé de 2 vantaux fixes, prestations comprenant :

- Dépose de l'ensemble de la menuiserie compris protection étanche à l'air et à l'eau,
- Façons de dormants,
- Mise en oeuvre d'un joint d'étanchéité latérale sur dormant compris engravure,
- Vantaux fixes
- Traitement fongicide et insecticide,
- Application sur l'ensemble (dormant et ouvrant) d'une couche d'impression,
- Vérification des assemblages et équerrage,
- Sur l'ensemble de la fenêtre, pose de grille à ventelles
- Protection de la menuiserie jusqu'à la fin de chantier, enlèvement lors de la mise en peinture définitive.
- Toutes sujétions de mise en oeuvre, de moyens et d'accès,
- Toutes les manutentions, descentes, tri et le chargement en camion des déchets, résidus de toutes nature et gravois résultant de ces ouvrages,

Nota : La menuiserie extérieure sera réalisée à l'identique des menuiseries neuves posées dans le cadre de l'opération de restauration des menuiseries extérieures en cours de finalisation sur le Palais Du Tau.

Localisation : Suivant détails Architecte

- **Aile Robert de Cotte**
 - Menuiseries extérieures C.006

2.20 ADAPTATION D'UNE MENUISERIE EXTERIEURE

Remplacement des vitrages existant par des grilles à ventelles suivant indications du lot CVC.

La grille à ventelle sera fournie et posée par le présent lot.

Localisation : Suivant détails Architecte

- **Aile Robert de Cotte**
 - Menuiseries extérieures C.005

2.21 ADAPTATION D'UNE FAUSSE FENETRE

Adaptation d'une fausse fenêtre pour intégration d'une grille de ventilation fourni et posé par le lot CVC.

Localisation : Suivant détails Architecte

- **Aile Robert de Cotte**
 - Menuiseries extérieures S(RDC)15

2.22 BARDAGE BOIS

Fourniture et pose d'un bardage bois en mélèze naturellement classe 3, la prestation comprend :

- Mise en place d'un échafaudage compris dépose en fin de chantier
- Ossature porteuse primaire et secondaire en bois
 Répartition de l'ossature, entraxe des supports et espacement des équerres suivant prescriptions du fabricant et calpinage de la structure
- Bardage bois en mélèze naturellement de classe 3, pose verticale.
- Planche de largeur 14 cm, épaisseur 14 mm minimum sur toute la hauteur de la façade du local transformateur
- Découpe au droit de la ventilation basse du local transformateur
- Finition : application d'un saturateur finition mat appliqué en atelier avec retouche sur chantier, teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Sujétions pour pose du bardage au droit de la porte d'accès au local transformateur
- Compris découpes diverses, percements avant pose, rectification des chants, traitement des ébrasements.

Localisation : Suivant détails Architecte

- Au droit du local transformateur sur la façade donnant sur la rue du Cardinal de Lorraine